

# ECONOMIE

## 1 Situation Générale

Illustration 10 : Chiffres clés sur l'emploi et évolution ; INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	109	107
Indicateur de concentration d'emploi	32,6	37,5
Taux d'activité par les 15 ans ou plus en %	53,9	58,2

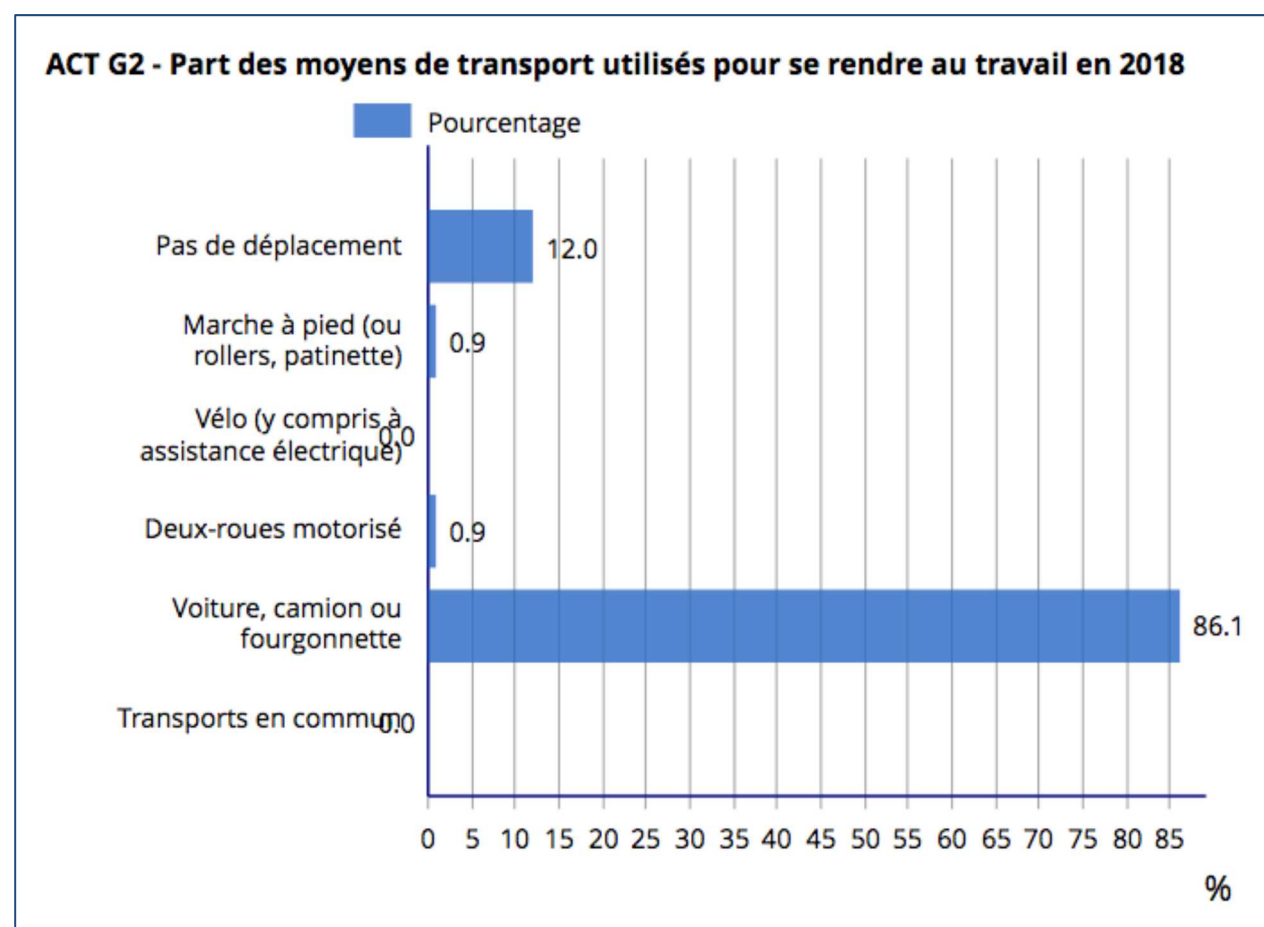
Illustration 11 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone, INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Ensemble	109	107
Travaillent		
Dans la commune de résidence	30	28
Dans une autre commune autre que la commune de résidence	78	79

Illustration 12 : Chiffres clés du chômage des 15-64 ans entre 2012 et 2017, INSEE 1999-2014 ; UrbaDoc 2021

	2013	2018
Nombre de chômeurs	4	12
Taux de chômage en %	3,6	10,2
Taux de chômage des hommes en %	3,6	13,1
Taux de chômage des femmes en %	3,7	7,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	33,3

Illustration 13 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018, INSEE 2018 ; UrbaDoc 2021



	Nombre d'établissements actifs	Industrie manufacturées, industrie extractives et autres	Construction	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	Informatique et communication	Activités financières et d'assurance	Activités immobilières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Autres activités de services
Nombre	9	1	3	3	0	0	4	3	0	0
%	100	22,2	22,2	0,0	11,1	0,0	22,2	22,2	0,0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture

L'économie est une activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services.

Comme pour le développement démographique ou celui de l'habitat, l'essor économique repose surtout sur une politique de moyens, qui ne peut être isolée des politiques d'aménagement ou de développement des infrastructures, qui doivent concourir à créer les conditions favorables à cet essor.

C'est en ce sens que la thématique économique est centrale dans la mise en œuvre du document d'urbanisme.

D'une part, elle guide pour partie le développement démographique et celui de l'habitat. D'autre part, elle est elle-même la conséquence de politiques globales d'aménagement.

Entre 2013 et 2018, le nombre d'actifs ayant un emploi a baissé de 2 personnes alors que Crastes voyait sa population augmenter durant la même période.

Les actifs bénéficient de 107 emplois offerts sur la commune de Crastes dont 28 sont occupés par les habitants de la commune.

Les emplois offerts sur la commune ont diminué de 2 unités entre 2013-2018.

Les emplois de la commune sont polarisés par Auch et les pôles économiques du grand territoire (Toulouse).

La route nationale N124 facilite les mobilités pendulaires même si cet axe ne traverse pas le territoire communal. Il faut compter 1h00 pour rejoindre la métropole de Toulouse

Ainsi, les travailleurs peuvent vivre et combiner leur activité professionnelle avec le cadre de vie agréable.

Cet indicateur permet de mettre en avant l'attractivité des territoires auprès des actifs qui sont attirés par le cadre de vie rural, la disponibilité foncière mais aussi la possibilité d'accéder facilement à l'emploi.

L'indicateur de concentration d'emploi est de 37,5% en 2018. De ce fait, la commune présente un profil résidentiel avec un indicateur de concentration d'emplois inférieur à ceux du département (113,25%).

Le taux de chômage de la commune est de 10% en 2018. La part des hommes est de 13% contre 7% pour les femmes.

## 2 Le secteur d'activités de la commune

La structure économique de la commune est largement dominée par plusieurs secteurs d'activités en 2018 :

- l'industrie manufacturières, et l'industrie extractives et autres ;
- la construction ;
- les activités immobilières ;
- les activités spécialisées, scientifiques et activités de services administratifs et de soutien.

Ces données ne prennent pas en compte les activités marchandes et l'agriculture. L'agriculture constitue encore aujourd'hui un moteur économique important sur le territoire.

En effet, à l'échelle du SCOT, avec près de 7800 emplois, soit 11,9 % des emplois du territoire en 2014, l'agriculture représente le 3<sup>ème</sup> pourvoyeur d'emplois après le commerce/transports/services et l'administration/enseignement/action sociale.

Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois agricoles sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine.

### **3 La voiture principal moyen de déplacement sur la commune**

En cinquante ans, la distance moyenne parcourue chaque jour par chaque français a été multipliée par 6, passant de 5 kilomètres en 1950 à 30 km en 1995.

La part des déplacements dans le budget des ménages a augmenté de 50% en quarante ans.

En moyenne, chaque ménage consacre annuellement 4 400 euros à l'automobile, dont 68% sont absorbés par l'utilisation du véhicule (carburant et entretien).

Les déplacements correspondent à la principale source de consommation énergétique en France :

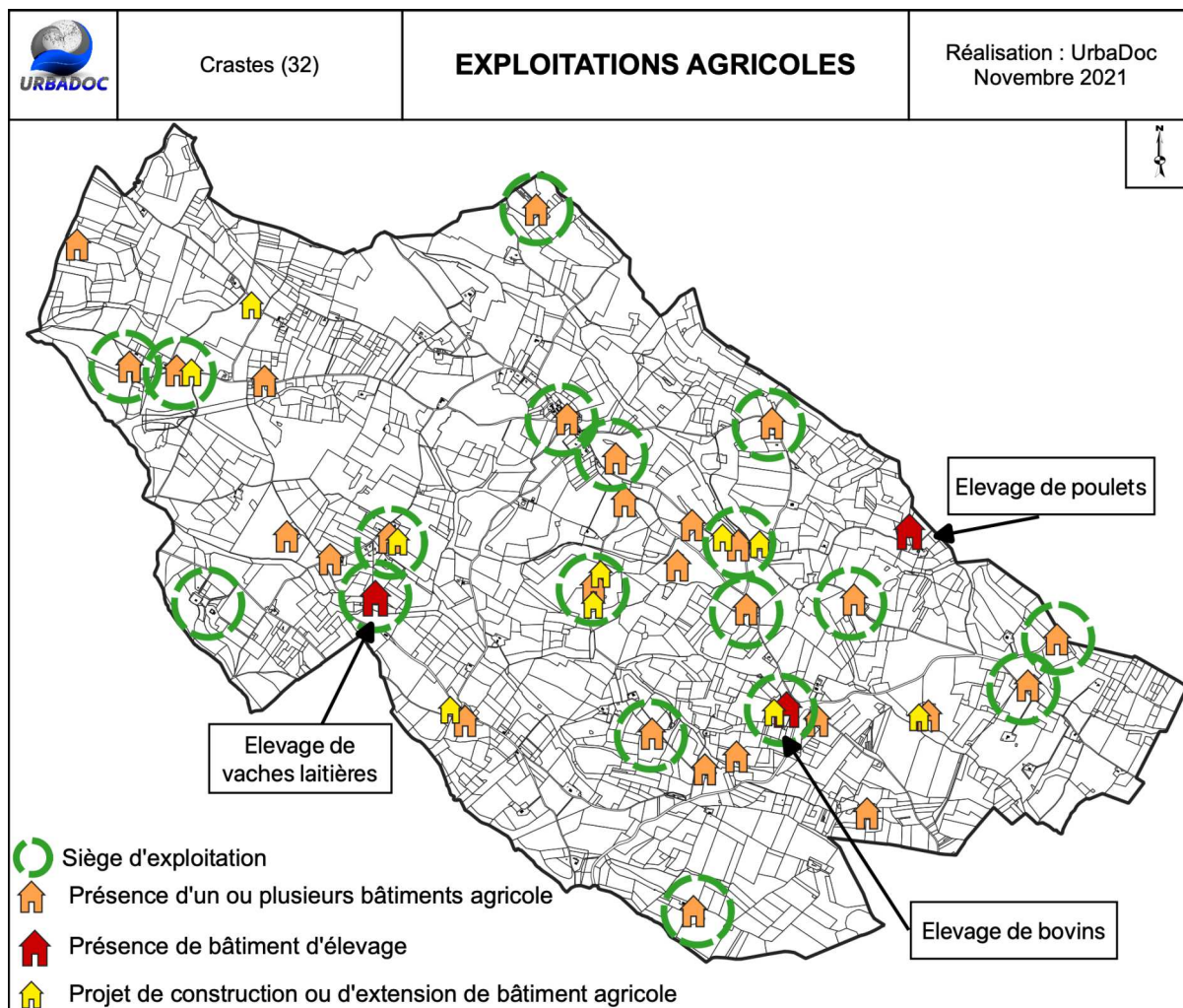
- Les transports représentent près d'un tiers de la consommation totale d'énergie et plus de la moitié provient du pétrole ;
- Le transport individuel de voyageurs consomme 3,7 fois plus d'énergie que le transport collectif ;
- Le rail 2,5 fois moins que le bus et 5,4 fois moins que la voiture particulière.

La voiture reste largement le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail et pour se déplacer, 86,1% sur la commune.

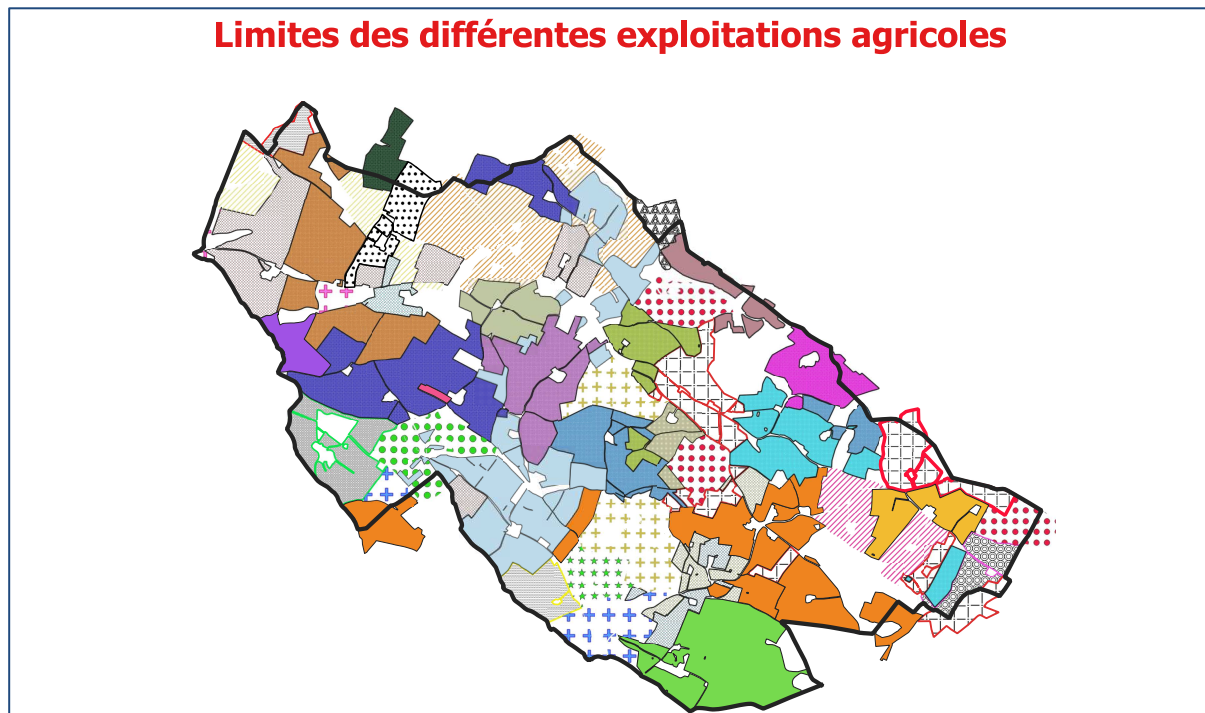
Ce nombre important pose ainsi la problématique du covoiturage qui tend de plus en plus à se faire une place dans le quotidien de certaines communes rurales.

Ces dernières années, on note au niveau national la volonté des pouvoirs publics de développer la pratique du vélo-mécanique ou électrique, ou encore l'essor de la trottinette électrique.

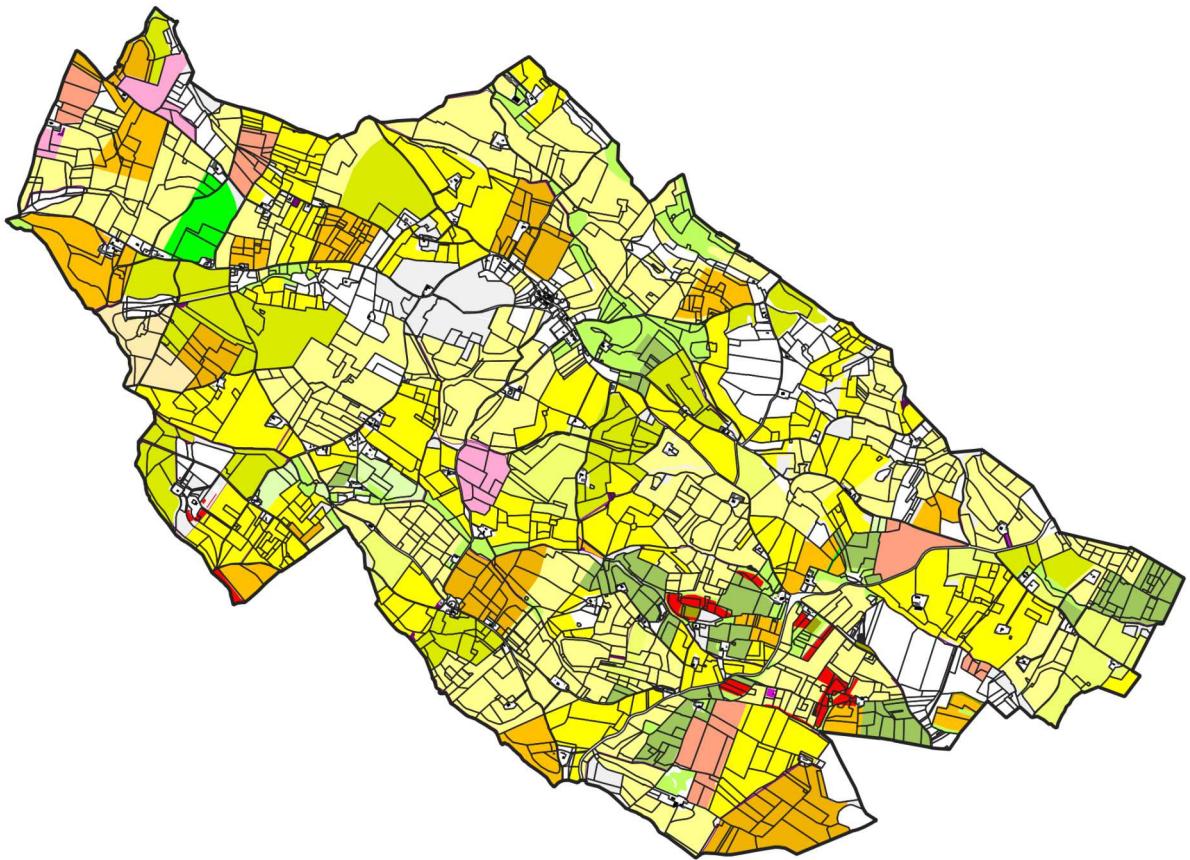
# ECONOMIE AGRICOLE



Carte 4 : Localisation des exploitations agricoles ; UrbaDoc 2021



Carte 5 : Limites des différentes exploitations agricoles ; DDT 32, UrbaDoc 2021



**Légende**

 Blé tendre	 Protéagineux	 Vergers
 Maïs grain et ensilage	 Gel	 Vignes
 Orge	 Légumineuses à grains	 Oliviers
 Autres céréales	 Fourrage	 Autrs cultures industrielles
 Colza	 Estives et landes	 Légumes ou fleurs
 Tournesol	 Prairies permanentes	 Divers
 Autres oléagineux	 Prairies temporaires	

Carte 6 : Registre parcellaire graphique 2019 ; RPG 2019, UrbaDoc 2021

## 1 L'agriculture, moteur économique et identitaire du territoire

L'analyse issue de ce diagnostic agricole a permis de réunir les exploitants agricoles le 8 octobre 2021 afin d'identifier les grandes typologies d'activités agricoles du territoire, mais également les surfaces irrigables, celles recevant de l'épandage et celles concernées par les labels.

De plus, les besoins et projets des professionnels ont pu être recensés.

Collecter ces données et les prendre en compte sont nécessaires pour pouvoir maintenir l'activité agricole sur le territoire.

Ce travail a été complété par le Recensement Graphique Parcelaire et les données issues du Porter A Connaissance de l'Etat de la DDT 32.

Les données issues du PAC montrent que le territoire est structuré par l'activité agricole qui détient 38 exploitants intervenant sur Crastes et 27 exploitations ayant leur siège au sein de la commune.

Sur les 1 925 ha du territoire communal, 1 397 ha sont exploités sur la commune par les exploitants ayant leur siège sur la commune, soit 72,5% de la surface du territoire.

La part la plus importante est accordée à la culture céréalière.

Les lacs collinaires se trouvant sur la commune permettent aux exploitants d'irriguer leurs parcelles. La surface irriguée en 2009 s'élève à 54,5 ha.

L'évolution de l'activité agricole sur le territoire se présente donc comme suit :

*Illustration 15 : Éléments relatifs à la prise en compte de l'agriculture ; déclarations 2014, PAC de l'Etat*

	2014
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune	27
Nombre d'exploitants intervenant sur la commune	38
Surface exploitée sur la commune par les exploitants ayant leur siège sur la commune	1 397 ha
Surface en herbe de la commune	48 ha
Surface irriguée en 2009	54,5 ha

*Illustration 16 : Historique de la SAU ; déclarations 2014, PAC de l'Etat*

2010	2011	2012	2013	2014
1 679 ha	1 685 ha	1 680 ha	1 677 ha	1 682 ha

## 2 Objectifs pour un maintien de l'activité agricole

Pour assurer la pérennité de l'agriculture, la carte communale doit :

- Éviter de prélever des superficies trop importantes sur les secteurs de production à plus forte valeur ajoutée ;
- Tenir compte des zones d'épandage lorsqu'elles existent ;
- Préserver les terres irriguées ;
- S'éloigner des secteurs disposant d'élevages.

Le diagnostic agricole réalisé sur la commune couplé aux données du PAC ont permis de localiser les zones où les possibilités d'urbanisation ont le moins d'impact sur l'activité agricole.

# EQUIPEMENTS, SERVICES ET RESEAUX

## 1 Les équipements structurants

A Crastes, il a été relevé en termes d'équipements, la Mairie et sa salle des fêtes, une église et deux cimetières.

Ces structures correspondent aux principaux équipements que l'on retrouve dans les villages ruraux.

Concernant les équipements de santé et de sécurité, les habitants de la commune sont dépendants du pôle voisin qu'est Auch et Toulouse.

Aucune école n'est recensée sur la commune. Le groupe scolaire a été fermé en 2017.

52 enfants de la commune sont scolarisés de la maternelle au lycée.

## 2 Présence de commerces et activités

La commune de Crastes dispose d'un certain nombre d'entreprises :

- Le Vert Lombric, entretien d'espaces verts ;
- FB construction, entreprise général de bâtiment ;
- Une école de musique ;
- AC photographie ;
- SARL DBS, travaux agricoles et pelle ;
- Gers immobilier ;
- Société de chasse ;
- Mécanicien agricole ;
- Média Crastes ;
- Mathieu le menuisier ;
- Côté particulier, agence immobilière ;
- Elevage de chevaux Gascogne ;
- Musée du jouet.

La commune dispose de quelques gîtes :

- En Damé : Gîte du Gers ;
- Le Petit Moulin du Burrat ;
- La tricherie.

Les habitants doivent se tourner vers Auch voire Toulouse pour avoir un choix plus large de services et de commerces.

Cette dynamique, le fait d'avoir recours à l'extérieur, favorise le développement d'une multi-territorialité des usages, une multiplicité des ancrages et sentiments d'appartenance.

## 3 Les associations <sup>6</sup>

La commune dispose d'un certain nombre d'associations permettant de renforcer le lien social sur le territoire. On trouve ainsi :

- Pétanque Amicale de Crastes ;
- Amicale Laïque de Crastes ;
- Société de chasse.

## 4 Bilan : des pôles de services à proximité

La commune dispose d'un niveau d'équipement caractéristique des petites communes rurales. Très peu de services et commerces ont été relevés et identifiés.

De cette façon, la commune est fortement dépendante de Auch pour une partie de la gamme d'équipements de proximité, et de la quasi-totalité des gammes intermédiaire et supérieure<sup>7</sup>.

Dans une moindre mesure, la commune, en utilisant un moyen de transport motorisé (essentiellement la voiture), offre une gamme d'équipements et de services de proximité en mesure de satisfaire certains besoins des habitants.

---

<sup>6</sup> Source : données communales.

<sup>7</sup> Selon la classification du RPE de l'INSEE, BPE 2014

## **5 Les réseaux**

### **5.1 La défense incendie**

A ce jour, la commune possède une seule borne implantée dans le bourg.

A ce jour, le réseau de défense incendie ne semble pas suffisant car plusieurs secteurs habités ne sont pas couverts.

Il appartient aux autorités municipales, aux maires en particulier de prévenir les incendies sur leur commune et de faciliter la lutte contre ce risque.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-2-5° prévoit que le maire, en tant qu'autorité de police, doit « prévenir par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents (...) tels que les incendies ».

L'article 1424-3 et 4 du même code permet au maire, dans l'exercice de ses pouvoirs de police ou pour exercer des actions de prévention des risques, de mettre en œuvre les moyens relevant des services d'incendie et de secours.

Toute nouvelle zone ouverte à la construction devra être desservie par les dispositifs de défense incendie selon les règles nationales applicables au niveau départementale.

### **5.2 L'aménagement numérique**

A Crastes, 100% des locaux sont couverts par la 4G par au moins un opérateur (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free). Cependant, la 4G n'est pas disponible sur toute la commune.

L'accès à internet est aujourd'hui un enjeu primordial pour attirer de nouvelles populations.

En effet, internet est pleinement entré dans les modes de vie et les difficultés d'accès au réseau peuvent constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants.

Dans une logique d'optimisation des réseaux qui pourrait permettre le développement des télécommunications et du télétravail, les nouvelles zones urbanisables doivent veiller à offrir un accès réseau suffisant.



---

## **CHAPITRE III: ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

---

# AMENAGEMENT DE L'ESPACE

## 1 Les paysages, porteurs de l'identité locale

**Paysage** : le terme évoque « la relation qui s'établit, en un lieu et à un moment donnés, entre un observateur et l'espace qu'il parcourt du regard » ; chacun apprécie donc un paysage selon sa sensibilité de l'instant.

Elément essentiel du bien-être individuel et social et de la qualité de vie, le paysage contribue à l'épanouissement des êtres humains ainsi qu'à la consolidation de l'identité européenne. Il participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social et constitue une ressource favorable à l'activité économique, avec le tourisme notamment.

Sa protection et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun (*Convention européenne du paysage*).

Le paysage communal est défini par différents paramètres, on retrouve principalement :

- Le relief ;
- L'hydrographie ;
- L'occupation des sols ;
- L'utilisation des sols.

Le paysage représente un élément clé du bien-être des habitants et contribue ainsi à leur épanouissement individuel et collectif.

De plus, le paysage est l'une des composantes essentielles dans la constitution de l'identité d'un territoire.

En plus d'être un véritable moteur de l'activité économique, il participe à l'intérêt général sur les plans culturel, écologique, environnemental et social.

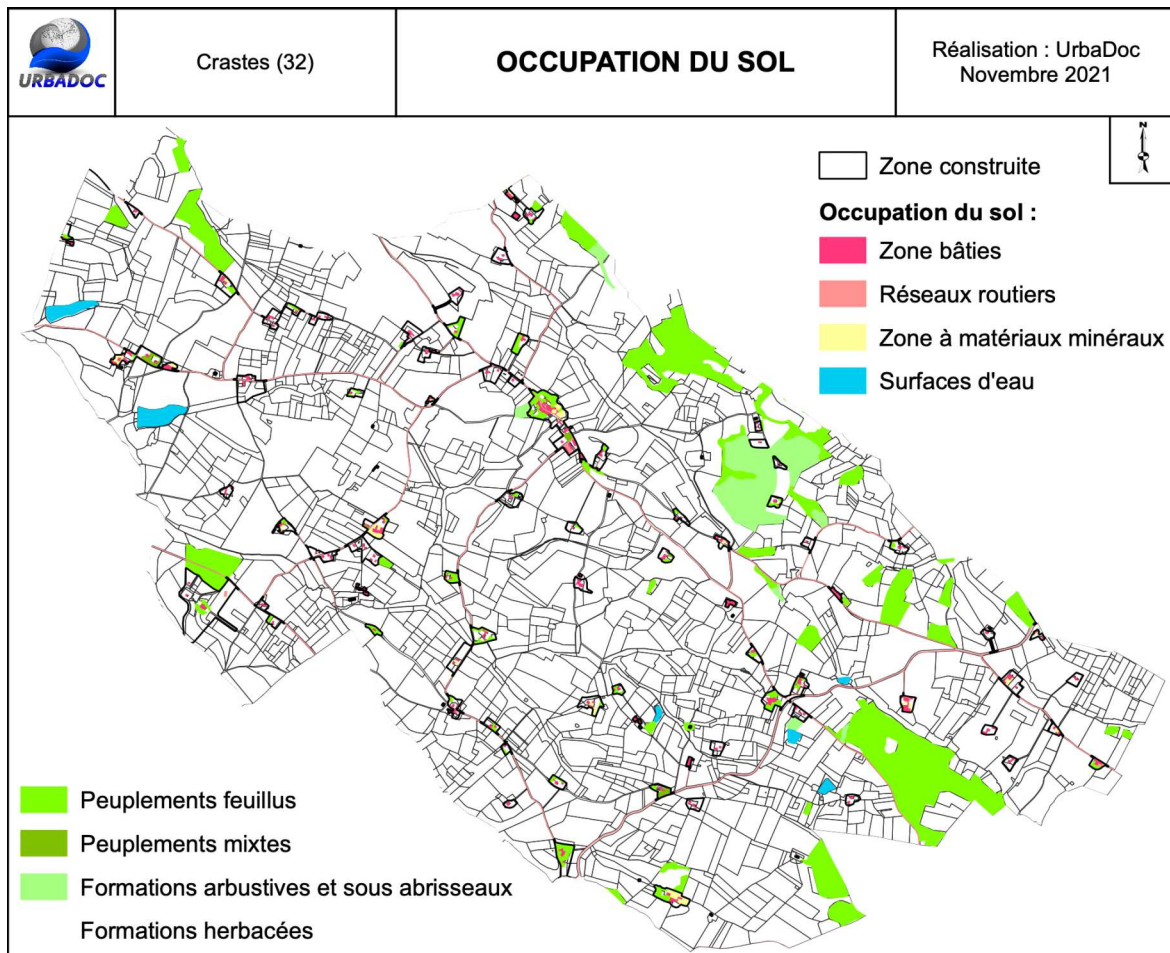
Sa protection et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun<sup>8</sup>.

Le paysage est la conséquence du site, de sa géologie et de l'occupation humaine, c'est donc un héritage naturel et patrimonial.

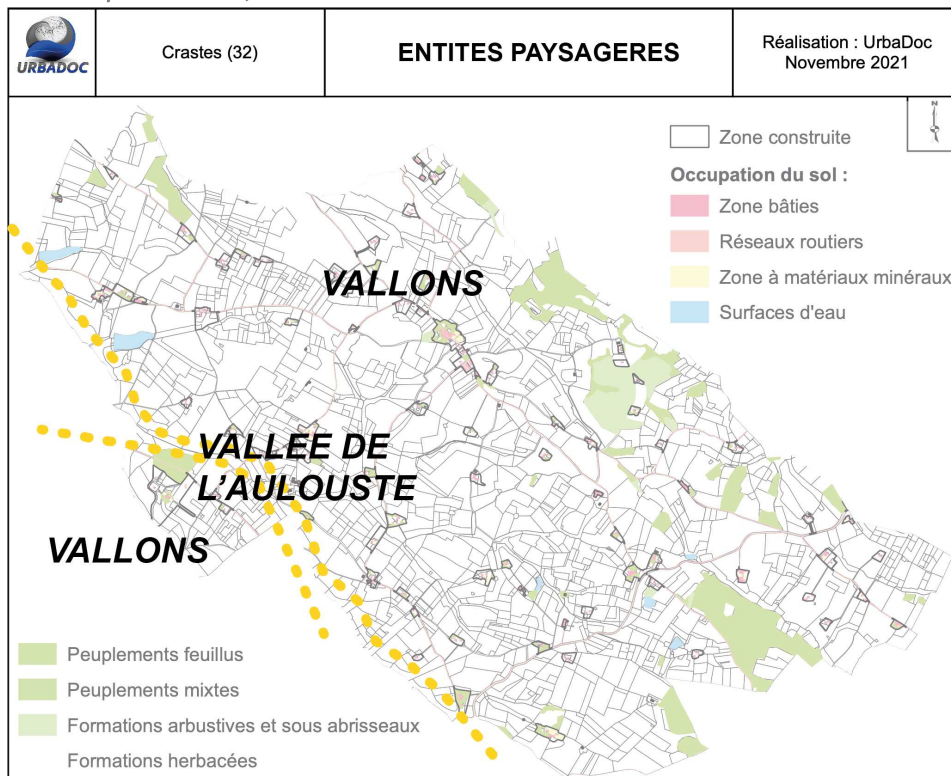
---

<sup>8</sup> Source : conférence européenne du paysage.

# 1.1 Les systèmes paysagers de la commune



Carte 7 : Carte de l'occupation du sol ; UrbaDoc 2021



Carte 8 : Carte des systèmes paysagers ; UrbaDoc 2021

### **La vallée de l'Aulouste :**

C'est une petite vallée qui assure la limite Sud-Ouest du territoire communal. Elle longe la départementale n°256 qui traverse une pointe du territoire côté ouest.

C'est un cours d'eau secondaire du Gers qui a creusé une vallée, modelant coteaux et collines et conférant ainsi au pays son relief en creux.

Cette petite vallée conserve un profil bocager avec de nombreuses haies même si les terres de fond de vallée sont aujourd'hui reconverties en grandes cultures.

### **Les vallons:**



Photos prise le 08 octobre 2021

Le territoire de Crastes est caractéristique de la Lomagne toute proche. La campagne est largement cultivée. Elle offre de grandes étendues terreuses, dénudées et quelques peu désertiques.

Les champs se sont transformés en une parcelle de grande taille. C'est la terre Gerçoise du blé et du tournesol et a perdu sa vocation polycole, la mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique.

La végétation s'accroche sur les espaces délaissés par l'agriculture.

### **1.2 Des atouts paysagers à préserver**



Photos prise le 08 octobre 2021



Photos prise le 08 octobre 2021

Le territoire est inscrit dans un cadre paysager agréable.

Les points de vue remarquables s'effectuent à partir des routes qui empruntent les lignes de crête et en particulier la RD 172 Et la RD 256.

Le relief, les grands ensembles naturels et les motifs paysagers donnent de l'épaisseur au paysage. Cette mosaïque vient structurer le territoire.

Ainsi, les enjeux de préservation des motifs paysagers (boisements, haies, vallons, points de vue...), sont essentiels pour protéger le cadre de vie qu'on peut qualifier de qualité et promouvoir le territoire notamment via le tourisme.

Le projet pourra jouer avec les perspectives et les points de vue sur le paysage afin de valoriser un contexte géographique et paysager qu'il convient de préserver.

C'est pour ces raisons que le développement à venir ne doit pas impacter les atouts paysagers et naturels du territoire.

L'urbanisation doit venir s'implanter en harmonie avec le cadre paysager et les formes traditionnelles anciennes afin de conserver ce qui fait la force du territoire : son cadre de vie privilégié au cœur des grands ensembles naturels et paysagers.

## 2 Morphologie urbaine

L'analyse de l'organisation d'un territoire permet de déterminer les phases successives de son développement. Cette analyse détermine le type d'habitat existant et préfigure les objectifs du document d'urbanisme en la matière.

### 2.1 Le bourg de Crastes



Photos prise le 08 octobre 2021



Photos Google Maaps

Le bourg de Crastes constitue la forme urbaine la plus ancienne caractérisée par un tissu urbain très dense. Le village regroupe l'ensemble des marqueurs identitaires et culturels de la commune : Eglise, mairie, salle des fêtes, etc.

A lui seul, le village de Crastes constitue une entité paysagère à part entière même si le centre ancien et la densité affirmée du tissu urbain qui le caractérise ont laissé place à une trame urbaine plus lâche à mesure que l'on s'éloigne du noyau historique. Ces modèles de constructions pavillonnaires diffèrent sensiblement de celles observées dans le centre ancien.

Le bourg de Crastes est bâti sur un point très élevé, autrefois fortifié et entouré de fossés. L'église est elle-même bâtie sur un tumulus qui accueillait autrefois un château.

L'église Saint Pierre à Crastes dispose d'un mobilier classé. L'église de Crastes dédiée à Saint Pierre est édifiée sur une ancienne motte castrale. Elle a des fondations romaines mais, par suite de démolitions successives, elle a subi de nombreuses restaurations.

Au levant du village de Crastes se trouvent deux anciens moulins à vent, offrant une magnifique vue sur les Pyrénées. L'un d'eux a été restauré il y a quelques années et a été transformé en gîte.

L'ancienne école se trouvait dans le bourg, dans le bâtiment de l'actuelle mairie.

Le bourg ancien est situé sur un point haut en bordure de la route départementale n°172.

Il est implanté de part et d'autre de cette voie. Il s'agit d'un habitat regroupé implanté au pied du tumulus qui accueille l'église et l'ancien château féodal.

Les constructions dans le bourg sont réparties de façon linéaire le long de la RD 172.

La quasi-totalité des constructions, dans le centre ancien, est constituée de maisons traditionnelles. Les constructions sont implantées de manière continue à l'alignement de l'espace public, généralement sur un parcellaire de taille et de formes hétérogènes, compte tenu des formes distinctes des îlots.

Les maisons anciennes restent très marquées et sont généralement implantées en accroche de voirie et mitoyennes.

Le noyau villageois regroupe un bâti traditionnel d'inspiration rurale. Le centre ancien se distingue par la qualité architecturale de son bâti avec des constructions représentatives d'une architecture vernaculaire, tant dans le choix des matériaux que dans leur mise en œuvre. On trouve quelques bâtiments agricoles dans le bourg servant de lieux de stockage.

La hauteur se présente généralement de plain-pied et en R+1 (un étage sur rez-de-chaussée) avec ou sans comble.

Les niveaux d'étagement observés mettent en lumière quelques exemples de rupture en raison de la tenue de petits jardins ou de la présence de petits appentis accolés aux maisons villageoises.

Les ouvertures sont plus hautes que larges, de type fenêtre à la française. La taille des ouvertures varie selon les usages : les ouvertures observées sur le bâti traditionnel montrent que les caractéristiques agrestes du bâti sont nettement affirmées au sein du village avec une déclinaison quant à l'importance de ces ouvertures en fonction de leurs utilisations.

## **2.2 L'extension du bourg de Crastes**

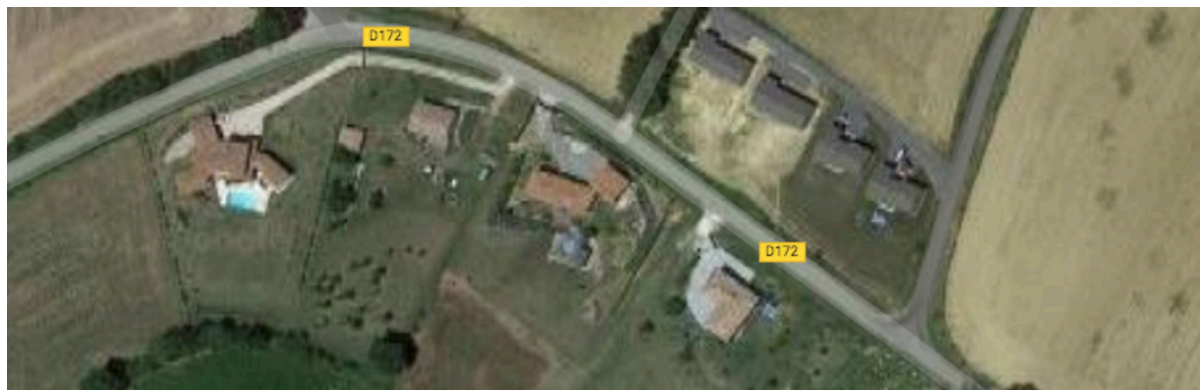
Les secteurs ayant servi de support au développement pavillonnaire se caractérisent le plus souvent par leur mono-fonctionnalité, ces secteurs étant très souvent dominés par la fonction résidentielle sous d'habitations individuelles mais également de petites résidences d'habitat groupé. Cette diffusion de l'habitat pavillonnaire, ne répond pas le plus souvent aux valeurs mises en avant par la loi SRU et rappelée par les lois ENE et ALUR tant en termes de gestion économe du foncier que du maintien de l'aspect paysager et de la sécurisation des accès le long des linéaires routiers.

Les différentes formes de développement pavillonnaires sur la commune de Crastes se sont opérées soit :

- au gré des opportunités foncières et en linéaire des axes de circulation ;

- de manière davantage organisée sous la forme d'opérations d'ensemble permettant une rentabilité accrue des investissements réseau (VRD) et une gestion économe du foncier.

### **Nord du bourg, le long de la RD 172**



Urbanisation linéaire en marge de la RD 172, quelques constructions pavillonnaires sont venues s'implanter en extension du bourg



Photos prise le 08 octobre 2021

Cette forme d'aménagement reste peu représentée à l'échelle du territoire communal. Cette zone d'urbanisation récente s'est implantée à la sortie du bourg le long de la RD 172 en direction de Sainte-Christie.

Ce type de construction implantée ces dernières années sur la commune reflète l'importance des processus de résidentialisation en œuvre sur le territoire.

Ces récentes constructions accréditent l'attractivité et la vitalité de la commune auprès de nouvelles populations.

Ce modèle urbain engendre des investissements importants en réseaux divers. La densité est faible avec des parcelles dont la superficie oscille le plus souvent à 2000 m<sup>2</sup> (4 à 5 logements à l'hectare).

Par ailleurs, l'implantation des constructions en milieu de parcelle empêche souvent toute densification ultérieure ; cette stérilisation de fait des terrains limitant les possibilités de rentabiliser le foncier consommé.

### **Sud du bourg, le long de la RD 172**





Urbanisation groupée sous forme d'opération d'ensemble



Photos prise le 08 octobre 2021

Cette forme urbaine implantée en entrée Sud du bourg est différente de

celle opérée au nord du bourg.

Il s'agit d'une opération implantée derrière le logement de l'ancienne école offrant des logements de petite taille sur des parcelles inférieures à 1000m<sup>2</sup>. Il s'agit de logements HLM locatifs. La commune a cédé le terrain sous forme de bail emphytéotique.

Cette forme urbaine permet de loger des familles avec des revenus plus faibles.

### 2.3 Les constructions dans les hameaux

On ne trouve pas de hameau conséquent sur la commune, seuls deux secteurs où l'on trouve quelques constructions regroupées peuvent servir de point d'appui à de nouvelles constructions :

- Au Moulin de Mons: quelques constructions se sont installées en continuité de fermes ;
- A Ensaubole : habitat agricole qui s'est implanté au carrefour des deux routes départementales de part et d'autre de la RD 172.

## 2.4 Le bâti épars aux caractéristiques agricoles



Photos prise le 08 octobre 2021

Les constructions dispersées correspondent en grande partie à un bâti rural. Ces corps de ferme isolés constituent des marqueurs forts en terme paysager et présentent le plus souvent une identité certaine, revendicative d'une architecture vernaculaire. Ces corps de ferme disposent de la maison d'habitation et de bâtiments agricoles servant de stockage de matériels et autres. Ces entités bâties ont parfois été rénovées et ont changé de destination ; dans l'ensemble le bâti est de bonne facture et se distingue par l'emploi de matériaux de constructions locaux, la qualité des menuiseries, leur volumétrie massive. Ce bâti traditionnel doit faire l'objet de règles de protections spécifiques afin de garantir leur évolution en trahissant le moins possible leur typicité.

### 3 Le patrimoine communal



Quelques éléments du patrimoine communal : Photos prise le 08 octobre 2021

L'identité communale se caractérise par son paysage naturel et urbain. Si la forme urbaine est souvent prépondérante pour caractériser un secteur, l'architecture en est aussi un élément essentiel.

Les entités bâties traditionnelles et anciennes sont présents dans la commune et constituent un élément essentiel à préserver, garant du maintien du cadre de vie et de l'identité locale.

A ces entités, s'ajoutent également de nombreux éléments revendicatifs du caractère rural du territoire et qui participent tout autant à entretenir une image pittoresque du territoire : église de St Pierre, croix, chapelle Saint Joseph, Chapelle de Mons, Chapelle de St Martin de Binagre, ancien moulin à vent (...).

Tous ces éléments contribuent à l'identité du territoire et entretiennent la mémoire ainsi, il convient de les préserver.

# MOBILITES

## 1 Des déplacements contraints par le facteur distance-temps

### 1.1 Les mobilités supra-communales

Vivre dans une commune rurale comporte des avantages certains pour la qualité du cadre de vie.

Mais l'un des principaux inconvénients concerne l'accessibilité aux zones d'emplois et aux équipements.

Au regard des grands axes de circulation qui traversent la commune, Crastes bénéficie d'une bonne desserte supra-communale.

- Auch est relié à la commune de Crastes par la RD172, RD175 et RN124 en 27 min ;
- Les pôles de moindre importance comme Gimont (21min), L'Isle-Jourdain (39 min) ;

La ville de Toulouse se trouve à plus d'une heure de Crastes.

La N124 permet d'ouvrir le territoire à une échelle bien plus large en le connectant à de grands et petits pôles en termes d'emplois et de services.

Ainsi, le territoire communal est connecté aux pôles économiques voisins et profite de leurs équipements et leur dynamisme économique pour attirer des actifs.

### 1.2 Migrations pendulaire et modes de transports

Comme dans de nombreux territoires, les trajets domicile-travail (migration pendulaire) sont les plus importants.

En 2018, 74,1% des actifs travaillent dans une autre commune que la commune de résidence, ce qui témoigne de l'inscription de la commune dans un réseau économique territorial.

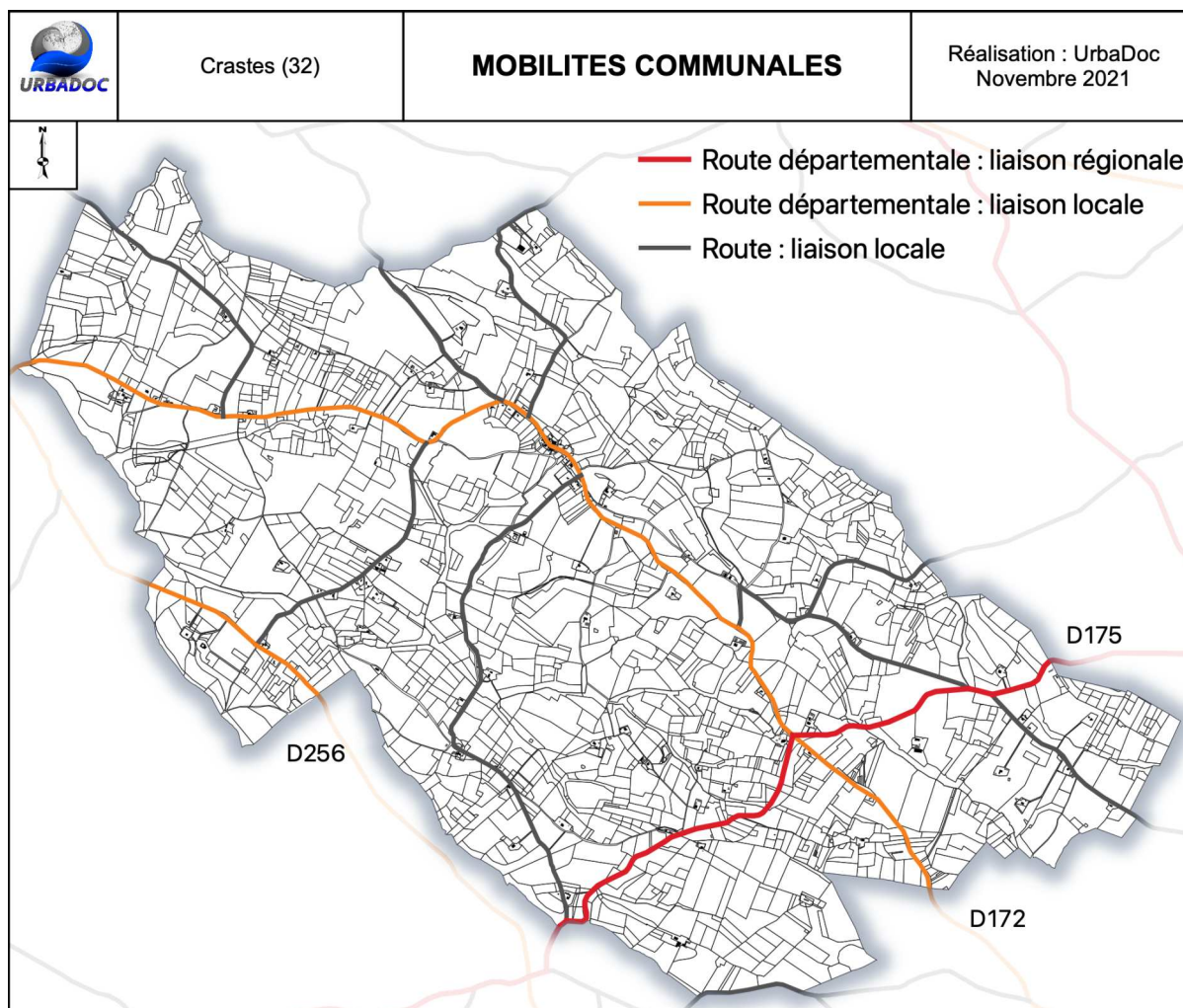
Toutefois en 2013, ils représentaient 72%.

86,1% des actifs de la commune utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ainsi, les mobilités se mesurent à une échelle supra-territoriale.

Sans oublier, que la commune de Crastes dépend du bassin de vie de Mauvezin, ce dernier correspond donc à une pôle de mobilité.

### 1.3 Les mobilités communales



Carte 9 : Les système de voirie du territoire ; UrbaDoc 2021

Le réseau routier départemental traverse de part en part le territoire.

La route départementale n° 175 traverse la commune du Nord au Sud. Elle part de Mauvezin et relie la route nationale n°124 à Leboulin.

Un deuxième axe traverse d'Est en Ouest et passe au village, la RD 172 de Sainte Christie (et la RN 21) à Aubiet.

Ces deux voies se croisent à l'Est du territoire.

Une autre voie, la RD n°256 coupe la pointe sud-ouest de la commune.

## 2 Le stationnement

Les capacités de stationnement se trouvent principalement dans le bourg, en épi sur la place.

Dans les zones d'extension urbaine, la quasi-totalité des logements possèdent des places de stationnement privées.

La capacité de stationnement est satisfaisante sur le territoire communal.